

**Arrêté portant délégation de signature de Madame la Directrice
académique des services départementaux de l'Éducation nationale
d'Eure-et-Loir**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU le décret du 6 mars 2019 nommant Madame Evelyne MÈGE, Directrice académique des services de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté du 2 août 2018 nommant Madame Véronique JULIEN-TITEUX dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir ;

VU l'arrêté du 11 mars 2019 de Madame la Rectrice de l'académie d'Orléans-Tours relatif au service académique de gestion individuelle des personnels des écoles (SAGIPE) ;

Secrétariat Général
2019

Dossier suivi par
Gwenaëlle Delépine

T 02 36 15 11 68
F 02 37 36 74 93

ce.ia28@ac-orleans-tours.fr

15 place de la République
28019 CHARTRES Cedex

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Véronique Julien-Titeux, Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Evelyne MÈGE, dans le cadre des délégations données à cette-dernière par l'arrêté rectoral n° R24-2019-073 du 12 mars 2019.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 3 : La Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le **20 MARS 2019**

La Directrice académique des services
de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir



Evelyne MÈGE